

ETUDE TERRITOIRE INTELLIGENT ET DONNEE PUBLIQUE
« DE LA SMART CITY A LA REALITE DES TERRITOIRES
CONNECTES. L'EMERGENCE D'UN MODELE FRANÇAIS ? »

Fiche pratique et recommandations à l'attention des collectivités territoriales.

Cette fiche pratique qui accompagne l'étude « De la Smart city à la réalité des territoires connectés. L'émergence d'un modèle français ? » fait partie d'un ensemble de 3 fiches, destinées aux collectivités, quelle que soit leur taille, aux entreprises, et aux accompagnateurs des porteurs de projet au premier rang desquels l'Etat, mais aussi les filières ou encore les associations d'élus.

La fiche présente, à travers quatre grandes étapes ou familles d'enjeux, un parcours pour la mise en œuvre d'un projet de territoire intelligent. A chaque étape, un renvoi est proposé vers le rapport.

Une sélection de recommandations ciblées est proposée. Ces recommandations sont applicables directement ou concernent indirectement les acteurs visés. Elles permettent la prise en compte d'éléments qui caractérisent le modèle de territoire intelligent proposé.

De façon schématique, ces fiches pratiques dessinent des parcours vers un modèle français de territoire intelligent.



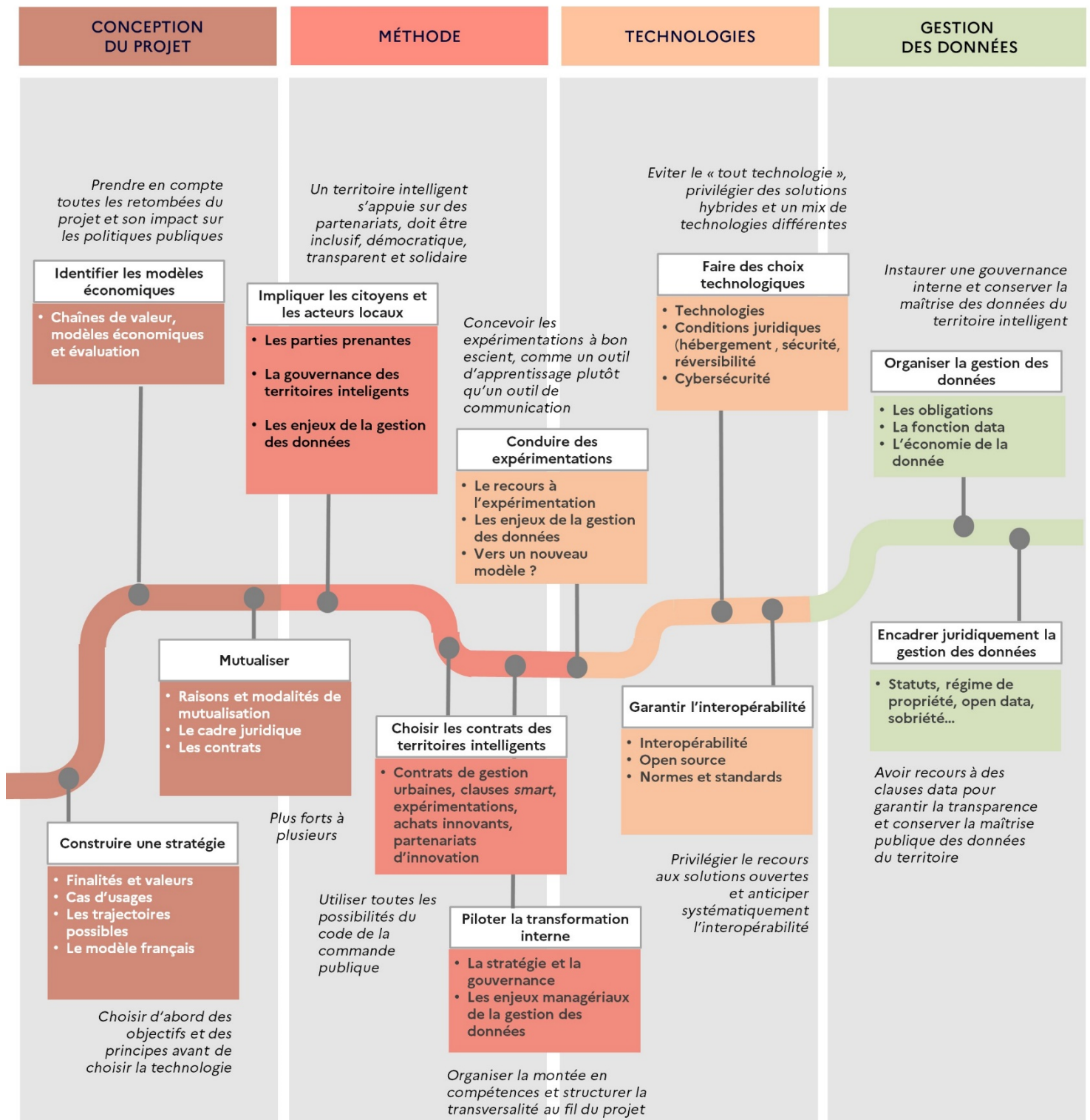
CIVITEO est un cabinet de conseil créé à Nantes en 2016 et intervient en France et à l'étranger auprès d'acteurs publics qui développent des usages innovants des données (stratégie territoriale de la donnée, territoires intelligents, hubs de données public/privé...). CIVITEO a coordonné la présente étude en tant que mandataire du groupement.



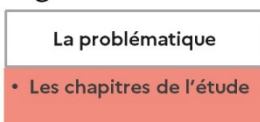
CIVITEO, DATAACTIVIST, INNOPUBLICA et PARME Avocats sont les fondateurs de **DATA PUBLICA**, alliance d'experts de la donnée publique au service de l'intérêt général.

Vous êtes une collectivité locale

Votre parcours vers un territoire intelligent



Légende



Le principal enseignement de l'étude

15 recommandations clefs

Conception du projet

Recommandation n°1

Impliquer les citoyens dans la conception des projets en veillant notamment à mettre en débat les enjeux autour de la confiance dans les outils numériques et les conditions d'utilisation des données.

La concertation est au cœur de la conception puis de la mise en œuvre des projets de territoire intelligent. Elle permet de recueillir des attentes et de vérifier la pertinence et l'utilité des choix technologiques proposés. Elle est aussi une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'acceptabilité de nombreux projets. Les formes de concertation hybrides, associant concertation numérique et concertation physique, sont à privilégier pour n'exclure personne.

Recommandation n°2

Impliquer l'éco-système local aux différentes étapes de la conception du projet en veillant à la diversité des parties prenantes pour enrichir les propositions et identifier des ressources nouvelles.

Les projets de territoire intelligents peuvent impliquer de nombreux acteurs locaux, à la fois bénéficiaires des services et producteurs d'idées et de solutions. Dans les territoires de taille modeste, il est possible de mobiliser des ressources extérieures, par exemple des universitaires, des entreprises et des start-up d'une métropole voisine ...

Recommandation n°3

Intégrer systématiquement les objectifs de transition écologique au projet de territoire intelligent en veillant à les décliner au sein même du dispositif à travers le choix d'outils numériques responsables.

Au-delà des objectifs globaux et au-delà des mots, la cohérence du projet implique de traduire les objectifs en principes applicables aux outils qui seront déployés en prenant en compte l'ensemble des aspects d'un numérique responsable (production et durée de vie des outils, sobriété énergétique, hébergement et circulation des données, etc.).

Recommandation n°4

Elargir le principe des études d'impact, obligatoires pour la protection des données personnelles, aux enjeux d'inclusion numérique. En l'absence de certitude sur l'impact des dispositifs proposés (risque d'inéquité dans l'accès aux services, d'exclusion, de discrimination, etc.) systématiser les approches hybrides qui maintiennent les services humains directs au côté des processus numérisés ou dématérialisés.

Les projets de territoire intelligent intègrent très souvent un volet d'inclusion numérique. En amont, il est nécessaire de vérifier que les outils déployés ne vont pas eux-mêmes créer de nouvelles fractures pour différents publics. L'étude d'impact doit être ciblée sur ces publics (en fonction de l'âge, du genre, de la précarité...).

Méthode

Recommandation n°6

Documenter tout au long du processus et partager les retours d'expérience des prototypes des territoires intelligents, les succès comme échecs, au sein d'un référentiel défini en amont des expérimentations.

Les expérimentations des territoires intelligents ne sont pas assez documentées. Trop de prototypes similaires sont conduits en parallèle sans mutualisation d'expérience. Malgré un « droit à l'erreur » de façade, seuls les succès sont valorisés alors que les échecs sont souvent très riches d'enseignements.

Recommandation n°10

Sécuriser juridiquement les expérimentations au sein des contrats utilisés pour déployer le territoire intelligent et le cas échéant utiliser un véhicule juridique *ad hoc*.

Les expérimentations doivent être anticipées et régulées juridiquement pour protéger les droits des collectivités comme des entreprises (conditions du passage à l'échelle ultérieure, garanties au regard des règles de concurrence, protection et éventuellement partage de la propriété intellectuelle).

Recommandation n°28

Organiser le pilotage partenarial des projets de territoire intelligent.

La conduite des projets de territoire intelligent fait apparaître de nouvelles formes de coopération entre le public et le privé et parfois une imbrication plus forte des actions menées par les uns et les autres (gestion de l'innovation, nouvelles formes de commande publique, gestion des données). De nouvelles formes de pilotage sont à instaurer.

Recommandation n°29

Organiser la montée en compétence des équipes.

Les managers et leurs équipes doivent être accompagnés dans la compréhension du fonctionnement des outils numériques et leurs enjeux (gestion des données, cybersécurité, impacts à mesurer...) et la conduite du changement.

Choix technologiques

Recommandation n°14

Anticiper et intégrer les conditions de l'interopérabilité des systèmes et des données dans les choix technologiques opérés.

La question de l'interopérabilité des systèmes et des données doit être une préoccupation à toutes les étapes du déploiement des systèmes intelligents et doit être contractuellement garantie (que les outils soient en code source ouvert ou en code propriétaire).

Recommandation n°15

Réserver le déploiement de solutions structurantes et coûteuses (jumeau numérique, plateforme centralisée de données urbaines, hyperviseur) aux projets dont les finalités le justifient.

Certains choix technologiques structurants et coûteux sont l'objet de beaucoup d'attentes et d'attentions sans retour probant justifiant un possible engouement. Les expérimentations en cours pourront pour certaines bénéficier d'aides publiques utiles et l'évaluation de leur impact devra être partagée. Ces technologies ne doivent pas être considérées comme des fins en soi et ne font pas office de projet pour un territoire.

Recommandation n°20

Réaliser systématiquement un audit de cybersécurité avant le déploiement à grande échelle de nouveaux cas d'usage des territoires intelligents et systématiser les mesures de protection élémentaires dans tous les autres cas.

Le déploiement de solutions numériques de plus en plus intégrées et interopérables peut accroître les fragilités des systèmes d'information territoriaux trop souvent mal préparés face aux enjeux nouveaux de cybersécurité. Le déploiement à grande échelle des solutions de territoire intelligent doit être précédé d'un audit et le cas échéant des mises à niveau nécessaires. Pour tous les autres cas, quelle que soit la taille de la collectivité et y compris pour des prototypes connectés au système d'information, des mesures de protection élémentaires doivent toujours être anticipées.

Gestion des données

Recommandation n°31

Considérer les données produites par les territoires intelligents comme un actif stratégique dont les collectivités territoriales doivent garder la maîtrise et dont elles doivent garantir le caractère public de façon souveraine.

Les données produites pour la mise en œuvre des missions de service public dans les territoires intelligents sont massives et elles ont une importance stratégique. Elles constituent un bien commun dont la collectivité territoriale est garante. Il est donc question de « souveraineté publique ». Cette idée portée par quelques territoires pionniers, s'oppose à celle d'une privatisation de la ville intelligente par un transfert de la maîtrise de données à des opérateurs privés.

Recommandation n°32

Expliquer et donner à voir les processus de conformité au RGPD de tout dispositif de territoire intelligent.

Si l'obligation de conformité au RGPD est une évidence, la communication sur les droits des habitants et sur les conditions de mise en œuvre de ces droits dans les projets de territoire intelligent est à la fois un gage de transparence et de confiance.

Recommandation n°30

Organiser la fonction data au sein de la collectivité.

La structuration de la fonction data est une étape essentielle du déploiement des outils du territoire intelligent. Elle doit garantir la bonne coordination et la conformité des méthodes et des usages au service des objectifs d'intérêt général. Plusieurs schémas existent : création d'une direction de la donnée, nomination d'un administrateur général des données, instauration d'un comité data par exemple.

Recommandation n°17

Intégrer systématiquement dans les contrats de gestion des territoires intelligents des clauses sur la gestion des données.

Ces clauses doivent garantir la souveraineté et la propriété publique de la donnée, les conditions de mise en œuvre du RGPD, de l'open data et de la transparence des algorithmes, et les conditions d'accès par l'acteur public aux données d'intérêt général.